

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

Institutions et vie politique 5.7
intercommunalité 5.7.8 autres

**Approbation du rapport de la
CLECT du 12 mai 2025 relatif au
transfert de la piste d'athlétisme
située dans le stade Jean Adret à
Sotteville-Lès-Rouen**

DATE DE CONVOCATION
6 juin 2025

Nombre de Conseillers
en exercice : **29**

Nombre de présents : **16**

Nombre de votants : **28**

La Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20250612-2025-06-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2025
Publication : 24/06/2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-06-23

**L'an deux mil vingt cinq
le douze juin à dix-huit heures trente**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL
– M. GOMIS – Mme DUDOUET – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER
– M. ROGERET – Mme SEMIEM – Mme MALINGE – Mme BARRIERE –
Mme CREVON – M. BULARD – Mme FRIBOULET – Mme BOSQUIER

Excusés ayant donné pouvoir

Mme DELOBEL a donné pouvoir à M ROGERET
Mme LECLERC a donné pouvoir à M BULARD
M. BRUNET a donné pouvoir à Mme SEMIEM
M MIZABI a donné pouvoir à M GOMIS
Mme DUVAL a donné pouvoir à M SACHOT
Mme DUCHEMIN a donné pouvoir à Mme DUDOUET
M JEANJEAN a donné pouvoir à Mme QUOD-MAUGER
M. LEMAIRE a donné pouvoir à Mme MEZRAR
M. FRESSEL a donné pouvoir à Mme BARRIERE
M. Frédéric GESLIN a donné pouvoir à Francis GESLIN
M. BIGOT a donné pouvoir à Mme BOSQUIER
M PETIT a donné pouvoir à Mme ESCLASSE

Excusés

M BRUNAUD

Mme ESCLASSE est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame la Maire, Nadia MEZRAR

Le Conseil de la Métropole en date du 12 février 2024 a déclaré d'intérêt métropolitain la piste d'athlétisme située dans le stade Jean Adret à Sotteville-Lès-Rouen à partir du 1^{er} septembre 2024.

Les modalités de transfert de cette piste ont été étudiées par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 12 mai 2025 qui a émis un rapport ;

Dans ce cadre, chaque commune membre de la Métropole Rouen Normandie doit se prononcer sur ce rapport.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le rapport de la CLECT du 12 mai 2025 annexé à la présente délibération

Vu

le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-28-4 ;

le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

le décret n° 2014-1604 du 23 décembre 2014 portant création de la Métropole Rouen Normandie ;

la délibération du Conseil de la Métropole en date du 12 février 2024 déclarant d'intérêt métropolitain la piste d'athlétisme située dans le stade Jean Adret à Sotteville-Lès-Rouen ;

le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Métropole Rouen Normandie en date du 12 mai 2025 ;

Considérant

qu'il convient de se prononcer sur le rapport d'évaluation des charges transférées dans le cadre du transfert de la piste d'athlétisme du stade Jean Adret, dans les termes de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 28

voix contre 0

Abstention 0

Article unique : d'approuver le rapport de la CLECT du 12 mai 2025 annexé à la présente délibération.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20250612-2025-06-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2025

Publication : 24/06/2025